

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Immobilier

VENTE RÉGION MORLAIX

ARMORIQUE HABITAT
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

VENDE EN PRIORITÉ AUX LOCATAIRES DES BAILLEURS SOCIAUX

À vendre TRÉFLAOUËNAN

MAISON T4 EN DUPLEX de 74 m². R.d.c.: entrée, salon-séjour, cuisine, chambre. À l'étage : 2 ch., salle d'eau, wc. Garage. Terrain de 341 m². Classement énergie C.

Prix : 73 000 €
Pas de frais de négociation
Frais de notaire réduits
Plafonds de ressources à respecter

Délai de priorité pour les locataires des bailleurs sociaux jusqu'au 2 mai 2024

02 98 85 42 48
accession@armorique-habitat.fr

Transactions diverses

ANIMAUX

Cessions d'animaux domestiques

Obligations des éleveurs

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Informations obligatoires :

- L'âge des animaux
- L'inscription ou non à un livre généalogique
- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.

Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : www.scc.asso.fr ou le livre officiel des origines félines : www.loof.asso.fr

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

Obligations des acheteurs

L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa socialisation, son sevrage et son éducation.

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com.
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com.
Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023 (NOR : MICE2332581A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

Publicités des marchés publics inférieurs à 90 000 €



MARCHÉ DE SERVICES

Section 1: identification de l'acheteur.

Nom complet de l'acheteur : Guingamp-Paimpol Agglomération, Guingamp (22200).
Type et numéro national d'identification : SIRET 200 067 981 00015.
Groupement de commandes : non.

Section 2: communication.

Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien vers le profil d'acheteur : en téléchargement sur le site : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>
Identifiant interne de la consultation : l'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du Contact : service Commande publique. Tél. 02 96 13 59 59.

E-mail : marchespublics@guingamp-paimpol.bzh

Section 3: procédure.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : se référer au règlement de la consultation.

Capacités économique et financière : voir RC. Capacités techniques et professionnelles : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 03/05/2024, à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur autorise la présentation de variantes : non.

La consultation comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : non.

Section 4: identification du marché.

Intitulé du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel du site administratif de Grâces. Code CPV - Objet principal : 71300000 (services d'ingénierie).

Type de marché : services.

Description succincte du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel sur des bureaux, salles de réunion et vestiaires du site administratif.

Lieu principal d'exécution du marché : Grâces (22).

Durée du marché (en mois) : 15 (hors garantie de parfait achèvement).

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5: lots.

Marché alloti : non.

Section 6: informations complémentaires.

Visite obligatoire : oui.

LOCAUX COMMERCIAUX

Région morlaix commerce

La commune du Cloître-Saint-Thégonnec met en

LOCATION UN BAR-RESTAURANT
avec licence IV

dont la construction (face au Musée du loup et à proximité d'un gîte d'étape) se termine en septembre/octobre 2024

--- Loyer très attractif ---

Adressez votre candidature à la mairie, 10, rue de la Libération ou par mail : lecloitrestthegonnec@wanadoo.fr en précisant votre formation vos expériences et votre projet

Autres

Achète toute l'année moutons, chèvres. Paiement comptant. Tél : 0699092547. 1702117

Véhicules

ACHAT AUTOMOBILE



Achète cash au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26 1683761

LEGALES ET JUDICIAIRES

Avis administratifs

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

APPROBATION

MODIFICATION N°1 DU PLU DE MINIHY-TRÉGUIER

Par délibération en date du 26/03/2024, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a approuvé la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Minihy-Tréguier. Cette délibération est affichée en mairie de Minihy-Tréguier et au siège de Lannion-Trégor Communauté pendant un mois à compter du 03/04/2024, ainsi que sur le site internet <https://www.lannion-tregor.com/fr/habitat-urbanisme/lesplucommunaux>

Le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public au siège de Lannion-Trégor Communauté et en mairie de Minihy-Tréguier, aux jours et heures habituels d'ouverture.

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

MODIFICATION N° 1 DU PLU DE TRÉGUIER

Le public est informé que par arrêté n° 24/025, en date du 11 mars 2024, le président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit la modification du PLU de Tréguier. Cette modification porte sur l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2Auc en zone 1AUe, l'évolution du zonage de la parcelle AH 251 actuellement classée Ue en zone Uc, et la suppression des dispositions du PLU sur le secteur du périmètre du site patrimonial remarquable lié à l'application du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Conformément à l'article L.153-38, l'ouverture partielle à l'urbanisation a fait l'objet d'une délibération de justification au regard des capacités encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone, prise par le Conseil communautaire en date du 26/03/2024. L'arrêté n° 24/025 ainsi que ladite délibération, sont affichés et consultables pendant une durée minimale d'un mois en mairie de Tréguier ainsi qu'au siège de Lannion-Trégor Communauté. L'arrêté et la délibération sont également consultables sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté (rubrique : PLU communaux - Procédures en cours).

Vie des sociétés - Formalités diverses



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

BRETAGNE FLOCAGE ÉQUIPEMENT (BFE)

EURL au capital social : 8 000 €

Siège social : 13, rue Jacquart, 22600 Loudéac - RCS SAINT-BRIEUC 445 210 354

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/03/2024, l'associé unique a décidé, à compter du 01/04/2024, de transférer le siège social à La Métairie du Plessis, zone Aéroport, 22440 Trémuson et de modifier la dénomination sociale en Pesto.

Mention sera portée au RCS de Saint-Brieuc.

Vie des sociétés - Autres



AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à Saint-Brieuc du 25/03/2024, enregistré au SIE de Saint-Brieuc le 25/03/2024, dossier numéro 2024 00020806 référence 2204P01 2024 A 01154, la société Bleu-Marine, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 28 bis, rue Aristide-Briand, 22000 Saint-Brieuc, immatriculée au RCS de Saint-Brieuc sous le n° 798 025 094, a cédé à la société Crêperie Bleu-Marine Saint-Brieuc, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 28 bis, rue Aristide-Briand, 22000 Saint-Brieuc, immatriculée au RCS de Saint-Brieuc sous le n° 983 387 028, un fonds de commerce de restaurant, crêperie, dégustation et fabrication de crêpes et galettes à emporter exploité 28 bis, rue Aristide-Briand, 22000 Saint-Brieuc, moyennant le prix de 190 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31/03/2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité ainsi que pour toutes correspondances, en l'étude de M^e Jean-Marc Barenton, notaire, 12, rue Saint-Yves, 22200 Guingamp.

Pour avis

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne de Broons Jugon sont convoqués par le président de leur conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des sociétaires afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus aux administrateurs.

- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées.

- Rémunération des parts sociales.

- Affectation du résultat.

- Variation du capital social.

- Indemnités des administrateurs.

- Composition du conseil d'administration.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification des statuts de la caisse.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :

- Pouvoirs pour formalités.

Vendredi 19 avril 2024

- Broons Jugon, entre 9 h et 12 h, et entre 14 h et 17 h, à la caisse de Broons et au bureau de Jugon-les-Lacs.

Il vous est également possible de voter par anticipation par voie électronique en vous connectant à votre espace personnel en ligne ou sur votre application mobile. Le vote électronique sera ouvert du 28/03/2024 au 18/04/2024 à 15 h.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité.



Le portail des marchés publics en Bretagne

Acheteurs

Publication de Marchés

Publiez simplement et dématérialisez vos appels d'offres.

Entreprises

Recherche de Marchés

Consultez en toute simplicité les appels d'offres de votre région.

02 98 33 74 44

www.bretagne-marchespublics.com